



Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2022 sous la présidence de M. Olivier Postal, Maire

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Représentés : 7

En présence de : M. Froehlicher, Mme Nalepa, M. Boulay, Mme Even-Postal, Mme Harter, M. Ackermann, M. Hoël, Mme Huot, M. Bier, M. Siat, Mme Guerab, Mme Jonveaux-Pecourt, M. Meftah, Mme Wittmann, M. Ettinger, M. Thomas, M. Perniceni, M. Hengel, Mme Laurent, Mme Wenk

Ont donné procuration : Mme Weber à Mme Nalepa, M. Berardi à M. Hoël, M. Ziegler à M. Froehlicher, Mme Potier à Mme Even-Postal, M. Czaplà-Stoehr à M. Boulay, M. Lorenzi à M. Postal, Mme Menzin à M. Bier

Excusée : Mme Belesgaa

Secrétaire de séance : Mme Jonveaux-Pecourt

ORDRE DU JOUR

Communications de Monsieur le Maire

Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal
2. Décision Modificative n°1 du Budget 2022
3. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
4. Constitution et reprise de provision pour dépréciation
5. Convention avec le SISCODIPE - Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
6. Cession de bâtiments commerciaux sis 15A rue de Verdun – Substitution d'acquéreur
7. Subventions à l'association « Terville-Florange Olympique Club Volley-ball »
8. Subvention exceptionnelle à l'association « Running Trail Tervillois »
9. Subvention exceptionnelle à l'association « Siam Boxing Terville »
10. Subvention exceptionnelle à l'association « Une Rose, Un Espoir »
11. Dépôts sauvages de déchets – Fixation du montant de l'amende administrative
12. Police pluri-communale : création d'une unité cynophile
13. Police pluri-communale : adhésion de la ville d'Angevillers
14. Police pluri-communale : adhésion de la ville de Fontoy
15. Police pluri-communale : adhésion de la ville de Tressange
16. Signature d'une convention intercommunale de coordination entre la police pluri-communale de Thionville-Terville et les forces de sécurité de l'Etat
17. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un salarié de droit privé auprès de la Ville de Terville pour l'organisation et la gestion de l'école de musique
18. Avenant n°1 à la convention de partenariat pour le développement de la Lecture Publique et des bibliothèques liant le Département de la Moselle et la Ville de Terville
19. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et l'établissement public rattaché (CCAS)
20. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial commun, décision d'appliquer la partie numérique et le recueil de l'avis des représentants de la collectivité
21. Création de quatre emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o DESIGNER comme secrétaire de séance Madame Béatrice Jonveaux-Pecourt, conseillère municipale.
- 1- PREND ACTE des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal.
- 2- ADOPTE la décision modificative n° 1/2022 détaillée comme ci-dessous et récapitulée dans les balances ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Article-fonct°	Chap/Op	Libellé de l'article	nouvelle inscription	Objet de la modification
6042-415	011	Achats de prestations de services	- 1 000,00 €	Crédits disponibles
60613-020	011	Chauffage urbain	40 000,00 €	Crédits supplémentaires augmentation tarif du gaz
6226-020	011	Honoraires	- 7 500,00 €	Imputation de l'amende suite à condamnation pénale de la ville (accident feu d'artifice 14/07/2018)
6712-01	67	Amendes fiscales et pénales	7 500,00 €	
6574-415	65	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 000,00 €	Crédit subvention complémentaire exceptionnelle TFOC
023-01	023	Virement à la section d'investissement	- 39 737,00 €	Ajustement du virement à la section d'investissement
Total dépenses fonctionnement			263,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Article-fonct°	Chap/Op	Libellé de l'article	nouvelle inscription	Objet de la modification
7817-01	042	Reprises sur prov.pour dépréciation des actifs circulants	263,00 €	Reprise sur provision
Total recettes fonctionnement			263,00 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Article-fonct°	Chap/Op	Libellé de l'article	nouvelle inscription	Objet de la modification
2315-824	10019	Installations, matériel et outillages techniques	100 000,00 €	Ajustement des crédits (avenant et révision de prix)
2031-211	10021	Frais d'études	- 40 000,00 €	Extension Moulin - crédits disponibles
2313-212	10020	Immobilisations corporelles en cours - Construction	- 100 000,00 €	Modification répartition crédits de paiement - nouvelle groupe scolaire
4912-01	040	Provisions pour dépréciation comptes de redevables	263,00 €	Ecriture spécifique - reprise sur provision
2115-01	041	Terrains bâtis	169 999,00 €	Ecriture de régularisation acquisition ensemble immobilier rue Foch
2151-822	041	Installations, matériel et outillages techniques	960 000,00 €	Ecriture d'ordre spécifique - Giratoire du PAT
Total dépenses Investissement			1 090 262,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Article-fonct°	Chap/Op	Libellé de l'article	nouvelle inscription	Objet de la modification
238-822	041	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	960 000,00 €	Ecriture spécifique - Giratoire du PAT
1328-01	041	Subventions d'équipement non transférables - Autres	169 999,00 €	Ecriture de régularisation acquisition ensemble immobilier rue Foch
021-01	021	Virement à la section d'investissement	- 39 737,00 €	Ajustement du virement à la section d'investissement
Total recettes Investissement			1 090 262,00 €	

- 3- DECIDE de la modification des AP/CP comme suit :

Intitulé	Opération	Statut	Montant de l'AP A=(B+C+D)	CP antérieurs (B)	CP 2022 (C)	CP 2023 (D)
2019-1 restructuration parc urbain central (MO+travaux)	10019	modifié	1 819 349 €	999 349 €	820 000 €	
2020-1 Nouveau Groupe Scolaire (hors terrain)	10020	modifié	4 340 000 €	320 000 €	1 900 000 €	2 120 000 €
2022-1 Extension Ecole Moulin	10021	modifié	100 000 €		40 000 €	60 000 €
TOTAL			6 259 349 €	1 319 349 €	2 760 000 €	2 180 000 €

- 4- DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses de 875,97 € ;
 IMPUTE la dépense à l'article 6817 du budget communal et la recette aux articles 4912 et 4962 ;
 DECIDE d'une reprise sur provision pour dépréciation d'un montant de 262,26 € ;
 IMPUTE la recette à l'article 7817 du budget communal et la dépense à l'article 4912.

- 5- **APPROUVE** les conclusions du rapport de préconisation du bureau d'étude MOBILIZE Power Solutions mandaté par le SISCODIPE ;
ADOpte la proposition de schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer avec le SISCODIPE la convention d'implantation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le territoire du ressort du SISCODIPE.
- 6- **ABROGE** la délibération n° 20211028_08 du 28 octobre 2021 ;
AUTORISE la vente des parcelles en section 5 n°316, 414 et 415 pour un montant de 350 000 € à la SAS HICO2R sise 38 boucle du Ferronnier – 57180 TERVILLE, représentée par M. Sébastien CORAN ;
DIT que cette cession est conditionnée à l'obligation de conserver la destination actuelle du bien pour une durée minimale de 10 ans ;
DIT que la durée minimale de 10 ans pourra se voir réduite si l'opportunité d'un développement global sur le secteur se réalise ;
DIT que cette cession est conditionnée à l'obligation de maintien de la servitude de passage au profit des parcelles n°413 et 416 ;
CHARGE la SCP Frédéric FRISCH et Géraldine ALLEN, notaires à Metz, de la rédaction de l'acte ;
DIT que cette autorisation de vente est valable tant pour le compromis que pour la cession définitive dès lors que les conditions essentielles validées par le Conseil Municipal restent inchangées ;
AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint en charge de l'urbanisme, à signer les actes notariés ainsi que toutes pièces utiles, et d'une manière générale à prendre toutes mesures permettant la bonne exécution de la présente délibération ;
IMPUTE la recette à l'article 775.
- 7- **ALLOUE** une subvention complémentaire à l'association « Terville Florange Olympique Club Volleyball » d'un montant de 15 000 € ;
ALLOUE une subvention exceptionnelle à l'association « Terville-Florange Olympique Club Volleyball » au titre du soutien financier apporté à l'organisation du tournoi final de la Coupe de France M21 féminine d'un montant de 1 000 € ;
DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 du budget 2022.
- 8- **ALLOUE** une subvention à l'association « Running Trail Tervillois » de 1 000 € au titre du soutien financier apporté à l'organisation de l'Hemera Trail ;
DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2022.
- 9- **ALLOUE** une subvention exceptionnelle à l'association « Siam Boxing Terville » au titre de l'organisation de son gala de boxe 2022 de 1 000 € ;
DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2022.
- 10- **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Une Rose, un Espoir » au titre de l'opération 2022 ;
DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2022.
- 11- **FIXE** le montant de l'amende administrative à 1 500 € pour les contrevenants, dans le cadre des dépôts sauvages de déchets ;
CHARGE Monsieur le Maire d'établir tous les arrêtés et autres documents se rapportant à la présente délibération.
- 12- **APPROUVE** la création d'une unité cynophile au sein de la police pluri-communale de Thionville-Terville ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- 13- **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Angevillers à la police pluri-communale ;
APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du service de la police pluri-communale Thionville-Terville à la commune d'Angevillers ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention précitée.
- 14- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Fontoy à la police pluri-communale ;
APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du service de la police pluri-communale Thionville-Terville à la commune de Fontoy ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention précitée.
- 15- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Tressange à la police pluri-communale ;
APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du service de la police pluri-communale Thionville-Terville à la commune de Tressange ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention précitée.
- 16- **APPROUVE** les termes de la convention intercommunale de coordination entre la police pluri-communale de Thionville-Terville et les forces de sécurité de l'Etat ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention susmentionnée.
- 17- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un salarié de droit privé auprès de la Ville de Terville pour l'organisation et la gestion de l'école de musique ;
AUTORISE l'Adjoint en charge de la Culture à signer l'avenant n°1 à la convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Le112, Une Communauté pour les Musiques Amplifiées ».
- 18- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques liant le Département de la Moselle et la Ville de Terville ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant susmentionné.
- 19- **APPROUVE** la création d'un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et le centre communal d'action sociale.
- 20- **FIXE** à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST commun et un nombre égal de suppléants.
DECIDE d'instituer un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.
Ce nombre est fixé au sein du CST commun à 5 titulaires et 5 suppléants.
DECIDE d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement public rattaché.
- 21- **DECIDE** la création de quatre emplois à temps non complet d'ATSEM au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe (durée hebdomadaire : 28h00) et de procéder au recrutement dans les conditions définies ci-dessus ;
MODIFIE ainsi le tableau des emplois ;
DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement 2022 et suivants.

Affiché le 17 juin 2022.

Le Maire,



Olivier Postal